

**INTERDICTION D'UTILISATION
DES STADES LAUDOU ET BLERIOD
ET DES GYMNASES ANQUETIL, LADOUMEGUE ET GUYNEMER**

Le Maire de Déville lès Rouen,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2131-2,
- Considérant la nécessité de pratiquer des interventions techniques annuelles aux stades Laudou et Blériot et aux gymnases Anquetil, Ladoumègue et Guynemer,

ARRÊTE

- **Article 1** : Les stades Laudou et Blériot et les gymnases Anquetil, Ladoumègue et Guynemer sont fermés à **partir du lundi 23 décembre 2024 au jeudi 2 janvier 2025 inclus** pour cause d'interventions techniques annuelles.
- **Article 2** : Le gardien du stade est chargé de l'application du présent arrêté.
- **Article 3** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera déposé à Monsieur le Préfet de Seine-Maritime.

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte qui est susceptible de recours devant la juridiction administrative dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Déville lès Rouen, le 24 septembre 2024



Le Maire,

Mirella Deloignon

